

ACTIVITE PARTICULIERE A1

Désignation de la qualification : EPANDAGE AGRICOLE

A - CONDITIONS MINIMUM D'EXPERIENCE

- Etre titulaire du brevet de pilote d'ULM,
- Etre titulaire de l'autorisation d'emport de passager dans la classe d'ULM concernée,
- Totaliser au moins 100 heures de vol comme commandant de bord dont au moins 50 heures avec passager dans la classe ULM concernée.

B – PROGRAMME DE FORMATION

1° Instruction au sol

- Etude de la réglementation propre à l'utilisation des ULM en épandage agricole et des aspects réglementaires et sociaux liés à cette activité (assurances, ...)
- Etude de l'aérologie des basses couches.

2° Instruction au sol

- Vols d'entraînement en double commande à la technique de vol rasant et aux procédures utilisées en épandage agricole (prises d'axe, passages d'obstacles).
- Vols d'entraînement en double commande visant à développer la précision d'atterrissage court en campagne.

3° Tests de fin de formation

- En vol : évolutions en procédures basses avec formateur à bord sanctionnant sécurité et précision.

C – PERSONNES CHARGEES D'ASSURER CETTE FORMATION

- Les FORMATEURS du centre de formation ULM « DELTA AQUITAINE » titulaires :
 - d'une habilitation d'instructeur ULM en cours de validité.
 - d'une déclaration de niveau de compétence pour la pratique de l'épandage agricole.
 - d'une attestation d'aptitude renouvelable chaque année par le Directeur du Centre de Formation.